



**Association régionale de
patinage de vitesse de Laval**
1878 de Renaix
Laval (Québec) H7M 4T4

tél. : (450) 901-0202 poste 8
télé. : (450) 662-2324
courriel : michelle.casoni@patinlaval.org

Procédure d'opération

Objet : Bourses pour athlètes de patinage de vitesse qualifiés pour les championnats nationaux et/ou internationaux.

Date : Révision le 18 septembre 2006

Généralités :

- Cette procédure a pour but de déterminer et d'attribuer les bourses que l'ARPVL verse aux athlètes Lavallois, membres d'un club de Laval qui se qualifient et participent aux Compétitions de niveaux national à l'extérieur de la grande région métropolitaine.
- Le montant total disponible pour l'attribution des bourses est celui établi au budget de l'ARPVL pour l'année en cours.
- Les bourses se veulent une aide financière pour un ou des athlètes applicable aux coûts reliés aux événements ci-hauts mentionnés.
- Cette procédure publiée est disponible aux membres en tout temps durant l'année.

Conditions d'admissibilités : (toutes les conditions doivent être réunies)

- Se qualifier pour les championnats, selon les règles en vigueur à la FPVQ,
- Participer à au moins un des championnats en courte-piste ou longue-piste,
- Un patineur est éligible à seulement une bourse, (longue-piste ou courte-piste), et cela même s'il participe aux deux disciplines et à plus d'une compétition.
- Être un patineur de vitesse inscrit à Laval,
- Être un patineur inscrit au «Centre régional courte-piste –Laval», au moment où les bourses sont remises
- Être un patineur qui s'entraîne principalement dans l'organisation Lavalloise,
- Être un patineur qui a participé aux compétitions sous les couleurs de Laval.

Attribution des montants : (toutes les conditions doivent être réunies)

- Le montant des bourses sera calculé en divisant le montant total budgété des bourses par le nombre de boursiers.
- Le montant total des bourses accordées ne sera pas supérieur au montant prévu au budget de l'ARPVL.
- Les bourses ne seront remises à l'automne de la saison suivante.

F I N

www.patinlaval.org

